Date	de	mise	à	iour

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Produit

E&E / luminaires

Sous-famille de produit :	
Référence du modèle :	
<u>Marque</u> :	
Code produit :	
<u>Code EAN</u> :	

L'ensemble des données est actuellement indisponible. Elles vous seront communiquées prochainement.

Qualités et caractéristiques environnementales du produit

	Critère	Donnée		
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées		%	
	Recyclabilité du produit	Produit majoritaire	duit majoritairement recyclable	
	Proportion de métaux précieux déterminée ?	□ Oui □ Non		
	Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme)		mg	
		□ Oui □ Non		
	Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme)		mg	
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse			
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	[Renseigner ici les substances dangereuses du produit]		
	Contient une substance extrêmement préoccupante			
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	[Renseigner ici les substances extrêmement préoccupantes du produit]		
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient un perturbateur endocrinien			
	Si oui, lequel/lesquels :	[Renseigner ici les perturbateurs endocriniens du produit]		

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

	Critère	Donnée	
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées	%	
	Emballage compostable	Non	
	Possibilités de ré-emploi de l'emballage	Non applicable	
	Recyclabilité de l'emballage		
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse		
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	[Renseigner ici les substances dangereuses de l'emballage]	
	Contient une substance extrêmement préoccupante		
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :	[Renseigner ici les substances extrêmement préoccupantes de l'emballage]	